



Convention de prestation



Période 2024 -2025

Parties à la Convention

Entre les soussignés

LE CLUB AMITIE FERRIEROISE- SPORT ET LOISIRS ; *l'ordonnateur*, affilié à la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural (<https://www.fnsmr.org>)

La société LaRocheFitness ; le prestataire

Dans le cadre de ses activités LE CLUB AMITIE FERRIEROISE- SPORT ET LOISIRS a retenu l'offre de LaRocheFitness pour les prestations suivantes aux bénéfices des adhérents intéressés :

Aquagym, Aquadynamic,

AquaTonic Aquabike

Vélo en salle

RPM

BodyBalance

Pilates

Yoga

Zumba

Cardio-Musculation

Circuit Sport Santé

EGYM

Validité de la convention

La convention sera valide du 01 09 2024 au 31 08 2025

Objet de la convention

L'Objet des activités est de proposer les moyens du bien et mieux être individuel et collectif à ses adhérents, par des activités dans des disciplines adaptées. Les participants seront des adhérents du LE CLUB AMITIE FERRIEROISE- SPORT ET LOISIRS dont le profil est en conformité avec les conditions statutaires d'inscriptions et d'exercice des activités. La gestion administrative et pécuniaire des participants est du ressort la société LA ROCHE FITNESS.

TARIFS annuel des activités pour la période 2024 - 2025 (révisable).

L'accès aux locaux et aux activités oblige à l'achat d'un badge de 20€ au lieu de 25€). Celui-ci est valable pour une durée indéterminée.

En contrepartie du nombre conséquent de retraités du CLUB AMITIE FERRIEROISE-SPORT ET LOISIRS et de leur disponibilité à occuper des horaires qui leurs sont accessibles, LaRocheFitness propose des tarifs attractifs et des créneaux horaires imposés.

Les tarifs annuels des activités proposés aux adhérents du CLUB AMITIE FERRIEROISE - SPORT ET LOISIRS sont inférieurs de 50 % au tarif courant (sur une base de 10 entrées à 200€) ; le Circuit Sport Santé EGYM d'une valeur de 139€ est offert – seul le bracelet connecté est payant au prix coûtant de 29€.

Ces tarifs réévalués sont impactés par les conséquences de l'évolution des charges de fonctionnement qui font évoluer les coûts des activités pour cette période encore sous contraintes sanitaires. , **A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2024**, les nouveaux tarifs seront appliqués

- 10 séances 98€ (9,80€ la séance)
- 15 séances 133€ (8,86€ la séance)
- 20 séances 165 € (8,26€ la séance)

note : les prix s'étendent de 8,26€ à 9,80€ la séance en fonction du nombre de séances achetées

Tarif annuel circuit EGYM

Le circuit EGYM sera proposé au tarif de 29 €, soit uniquement le prix du bracelet connecté. Les abonnés à la formule EGYM doivent porter ce bracelet durant l'activité.

Ce bracelet est fourni par LA ROCHE FITNESS pour une durée indéterminée.

Obligations des contractants à la convention

Le prestataire, s'oblige à concevoir et animer les activités désignées ci-avant.

Veiller à la bonne réceptivité des participants pendant les séances, et adapter les séances au public concerné

Signaler aux référents (voir ci-après) de l'Amicale les dysfonctionnements qui entravent le bon déroulement des activités.

Fournir des locaux et des équipements conformes et adaptés aux activités convenues. Organiser les jours et horaires des activités

Gérer les autorisations d'accès aux locaux et aux activités Gérer les abonnements aux tarifs convenus

Informers les participants des conditions d'exercice de leur participation aux activités

Organiser le suivi personnalisé (de groupe) de l'évolution physique des participants et proposer des améliorations de vitalité par les activités proposées.

Appeler les fonds directement auprès des participants aux tarifs convenus avec LE CLUB AMITIE FERRIEROISE - SPORT ET LOISIRS

Répertorier les participants bénéficiaires des tarifs convenus.

Informers LE CLUB AMITIE FERRIEROISE- SPORT ET LOISIRS du programme des activités et des modifications ultérieures.

L'ordonnateur,

Informera ses adhérents des conditions offertes par la société LA ROCHE FITNESS.

Informera ses adhérents des conditions particulières liées au bon fonctionnement des activités.

Il pourra aussi fournir des renseignements sur les participants dans le cadre des lois et des autorisations données par les participants pour une communication ciblée sur les modalités de l'exercice des séances objet de la convention .

Calendrier des activités

Les calendriers des jours et horaires seront organisés par LA ROCHE FITNESS. Les calendriers mettront en évidence les créneaux alloués aux adhérents du CLUB AMITIE FERRIEROISE - SPORT ET LOISIRS.

Pendant les périodes de vacances scolaires, tous les créneaux du planning sont ouverts aux adhérents du CLUB AMITIE FERRIEROISE - SPORT ET LOISIRS.

LA ROCHE FITNESS. se réserve les possibilités de modifier unilatéralement le calendrier des activités, les horaires des activités en fonction du taux optimal d'occupation journalière des activités.

Conditions particulières

L'accès aux locaux et aux activités sera autorisé sur réservation exclusivement par :

- internet (sur votre ordinateur en vous connectant au site www.larochefitness.com - rubrique RESERVATION ou sur votre smartphone en téléchargeant une application – explications à l'inscription),
- un cahier d'inscription sur place, à l'Accueil
- par téléphone au club 02 51 36 96 96
- par téléphone sur la boîte vocale au 02 51 36 99 63

Toute annulation doit être effectuée 48 h avant la séance. En cas de manquement, la séance sera comptabilisée et soustraite du crédit d'activité restant.

Un passage badgé est valable pour une seule activité (1 activité = 1 seul cours)

La réservation est nécessaire même pour les séances de cardio- musculation sans coach ou pour EGYM (sélectionner CARDIO MUSCULATION lors de votre réservation en ligne).

Le prestataire pourra s'il le souhaite participer à la communication sur son activité par le site internet de l'Amicale, en collaboration avec le groupe du CLUB AMITIE FERRIEROISE-SPORT ET LOISIRS dédié à l'organisation de la communication.

Le prestataire pourra proposer les évolutions qu'il juge appréciables sur son activité et proposer des synergies avec les autres activités au sein de l'Amicale.

Séance Découverte :

Pas de séance découverte gratuite durant la période de la présente convention. Essai payant ou décompté du carnet en cas d'adhésion

Avenants

Les avenants à la convention seront établis sur des consensus préalables à la rédaction de ces avenants.

REFERENTS DU CLUB AMITIE FERRIEROISE- SPORT ET LOISIRS :

Annick EPAUD : jeanlouis.epaud@sfr.fr Jean-Paul BIDAUD : jeanpaulbidaud2@gmail.com

Fait à la Roche sur yon le :

Le Prestataire (la société)
SARL DÉCAFORME
Le Gérant, HENRY JOMBY
85002 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Le Président du CLUB AMITIE FERRIEROISE-
SPORT ET LOISIRS , Jean-Paul BIDAUD